



## Conditions Générales Rotra Forwarding NV / S.A.

### Généralités:

1. Rotra Forwarding NV agit exclusivement en tant que expéditeur. Toutes nos activités et conventions sont soumises aux présentes conditions, ainsi qu'aux Conditions générales belges d'expédition 2005, publiées à l'annexe du Moniteur belge du 24 juin 2005 sous le n° 0090237. Dans la mesure où Rotra Forwarding NV s'engage à l'égard d'un donneur d'ordre à effectuer ses propres transports de marchandises, les transports sont effectués en complément des présentes conditions générales et sur la base des Conditions Générales Belges de Transport Routier de Febetra. Le texte de ces conditions vous sera envoyé gratuitement à votre première demande.
2. Dès qu'un ordre a été donné, il est automatiquement convenu que le client a accepté l'offre ainsi que les conditions mentionnées ci-dessus.
3. En cas de contradiction entre les Conditions générales belges pour le transport routier et les Conditions générales de la SA Rotra Forwarding, c'est la disposition figurant dans les Conditions générales de la SA Rotra Forwarding qui prévaut.

### Attribution du mandat:

4. Les missions doivent être confiées par écrit (courriel), ou par voie électronique (EDI, Internet).
  - Exportations et envois au Benelux < 2 500 kg et / ou < 2 mètres plancher (ci-après dénommé: le groupage) : au plus tard 1 jour ouvrable pour enlèvement avant 16 heures.
  - Expéditions de groupage à l'importation: au plus tard 1 jour ouvrable pour enlèvement avant 14 heures.
  - Exportations et envois au Benelux > 2 500 kg et / ou > 2 mètres plancher (ci-après dénommé: LTL/FTL) : au plus tard 1 jour ouvrable pour enlèvement avant 13 heures.
  - Importation d'expéditions LTL/FTL: au plus tard 1 jour ouvrable pour enlèvement avant 11 heures.
5. Erreur fret et / ou annulation: en cas d'annulation des envois, 1 jour ouvrable avant la date d'enlèvement après 12h, nous facturerons 70% du taux de fret convenu. En cas d'annulation des envois le jour de l'enlèvement, nous facturerons 100% du taux de fret convenu.
6. Frais de modification ultérieure des conditions de livraison (incoterms): € 25,00 par envoi.
7. Des modifications dans la composition de l'envoi sont uniquement possibles 1 jour ouvrable avant l'enlèvement avant 17h30 ou le jour de l'enlèvement, moyennant accord mutuel écrit.
8. Rotra Forwarding S.A. a choisi de faire en sorte que la distribution au sein de l'UE se déroule de manière entièrement sans papier. Lorsque l'envoi de papiers est tout de même souhaité, ceux-ci doivent être placés à un endroit clairement visible sur l'expédition, à l'aide d'une pochette accolée. Cette disposition n'est pas d'application sur le transport de marchandises sous douane ou de marchandises couvertes par les réglementations ADR. Pour la notification d'envois (à mentionner explicitement sur toute mission), un supplément de € 7,50 sera appliqué par envoi.
9. Le client est responsable de la spécification des dimensions (longueur, largeur, hauteur) et des poids corrects. Si l'ordre de transport ne comprend pas les dimensions complètes, Rotra facturera un minimum de 0,4 mètre de chargement par palette. Si des dimensions incorrectes sont mentionnées, un coût administratif de € 15,00 par envoi sera facturé et un règlement en fonction des dimensions corrigées sera effectué.
10. Les envois doivent être accompagnés de données (nom, adresse, résidence) clairement visibles et lisibles.
11. Pour la notification (par écrit/électronique) d'envois (à mentionner explicitement sur toute mission), un supplément de € 9,75 sera appliqué par envoi. Les durées de ces envois peuvent varier en conséquence.
12. Pour l'enregistrement des envois dans un système externe chez le destinataire: € 15,00 par envoi.
13. Pour toute commande manuelle, non notifiée par voie électronique, un supplément administratif de € 4,95 sera porté en compte.
14. S'il y a un excès (coï / palette trouvé plus grand que celui enregistré), cela entraînera une durée plus longue et des coûts supplémentaires seront transmis au client.

### Marchandises:

15. Les marchandises à expédier ou à transporter sont des marchandises marchandes non dangereuses et correctement emballées. Si les marchandises ne sont pas correctement emballées, Rotra Forwarding NV / S.A. se réserve le droit de refuser ces marchandises. La Rotra n'est jamais responsable des dommages résultant d'un défaut (caché) de l'emballage.
16. Le poids maximum par carton/emballage peut être de 25 kg. Si un envoi est composé de plus de 5 cartons/paquets, les marchandises doivent être palettisées.
17. Tout mandat de transport de marchandises dangereuses doit être attribué par écrit ou électroniquement, accompagné des renseignements nécessaires à mentionner sur les documents y afférents, afin d'effectuer le transport en vertu du règlement ADR (en particulier les attestations de l'expéditeur et les numéros NU). Les marchandises doivent être emballées selon la législation en vigueur. Au cas où un emballage faisait défaut ou était dans un état tel que les marchandises qu'il renferme soient susceptibles, de par leur nature, de perdre en qualité ou être endommagées si elles étaient mal emballées, les Rotra Forwarding NV / S.A. se réservent le droit de refuser ces marchandises.
18. Supplément ADR: concernant le transport de marchandises dangereuses, (couverts par les réglementations ADR) nous appliquons généralement un supplément sur le tarif de fret et des transports, en fonction du pays de destination et de la classe ADR.  
Les suppléments ADR:
  - a. Expéditions ADR à l'intérieur du Bénélux: un supplément de 10% sur les tarifs convenus (un minimum de € 10,00 et un maximum de € 100,00 par expédition).
  - b. Expéditions ADR à destination de la Grèce, Chypre, sur demande.
  - c. Envois ADR Danemark (PC 1000 à 4900) : 10% de plus que les tarifs convenus sur l'ensemble de l'envoi (min. € 75,00 et max. € 250,00 par envoi).
  - d. Envois ADR vers la Finlande, la Norvège ou la Suède : 10 % de plus que les tarifs convenus sur l'ensemble de l'envoi (min. € 110,00 et max. € 250,00 par envoi)
  - e. Expéditions ADR vers d'autres destinations européennes: un supplément de 10% sur les tarifs convenus (un minimum de € 25,00 et un maximum de € 250,00 par expédition).



- f. Les articles qui précèdent ne sont pas d'application sur le transport d'ADR de classe 1, classe 2 (T, TF, TC, TO, TFC, TOC), classe 4.1 (D, DT, SR2), classe 5.2 (P2), classe 6.2 et classe 7. Les missions dans ce cadre sont uniquement possibles sur demande.
19. Pour l'enlèvement et/ou la livraison d'envois LTL/FTL avec hayon, en dehors de la Belgique, un supplément d'au moins € 75,00 par envoi est appliqué. Il faut faire une demande séparée pour ces frais.
20. Le poids maximal pour les envois qui sont enlevés/livrés avec un hayon élévateur s'élève à 1.000 kg par colis. Pour les lots dont le poids brut est égal ou supérieur à 430 kg, une aide au chargement et au déchargement doit être présente.
21. La réalisation d'une livraison non partageable supérieure à 240 x 120 x 220 cm (longueur x largeur x hauteur) est uniquement possible sur demande.
22. Prendre soin de la livraison marchandises d'une longueur supérieure à 300 cm et un poids de > 23,5 kg n'est possible que sur demande.
23. La hauteur maximale d'envois < 2.500 kg de poids calculé est de 220 cm. En cas de dépassement de ces hauteurs, il est possible que les envois doivent être déballés. Pour cela des frais supplémentaires vous seront facturés.
24. Le coût pour rendre les envois physiquement neutre s'élèvent à € 27,50 par envoi.
25. Les frais de (ré)étiquetage s'élèvent à € 15,00 par envoi.

#### Conditions financières:

26. a. Le délai de paiement s'élève à 14 jours à compter de la date de facture au cas d'une limite de crédit maximum de € 4.500. Par dérogation à ce principe, les frais de transport liés à une première mission doivent être réglés avant la réalisation du transport. Rotra se réserve le droit de donner plus/moins de crédit à des personnes morales (non physiques) et/ou d'exiger un délai de paiement plus court. Si celui qui paie le fret n'a pas de numéro de TVA, le paiement sera exigé avant la réalisation du transport.
- b. Toute réclamation éventuelle auprès des Rotra Forwarding NV / S.A. ou de l'un de leurs (sous-)transporteurs ne suspendra pas l'obligation de paiement des factures envoyées par les Rotra Forwarding NV / S.A.
- c. Les frais d'encaissement éventuels en cas de dépassement du délai de paiement convenu incomberont toujours intégralement à celui qui paie le fret. L'intérêt – conformément à la Loi du 2 août 2002 sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales – applicable est redevable à compter du jour suivant l'expiration du délai de paiement.
27. a. Les tarifs sont hors TVA.
- b. Les tarifs sont valables pour une adresse de chargement et de déchargement.
- c. Les tarifs sont basés sur un barème kilo, palette ou mètre de chargement par envoi, et sont calculés en EUROS (€), où la clé volumétrique est la suivante : 1 m<sup>3</sup> correspond à 330 kg et 1 mètre de chargement correspond à 1.750 kg.
- d. Le calcul du volume s'effectue comme suit:
- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - Poids brut (kg)  | = poids réel            |
| - 1 m <sup>3</sup> (cbm)   | = 330 kg                |
| - 1 mètre de chargement (ldm)  | = 1.750 kg              |
| - 1 europalette non superposable (max. 80 x 120 cm)  | = 0,4 mètre de plancher |
| - 1 palette bloc non superposable (max. 100 x 120 cm)  | = 0,5 mètre de plancher |
| - Les marchandises d'une longueur <240 cm et > 25 kg, seront calculées sur le poids le plus élevé en kg, cbm ou mpl.                       |                         |
| - Les marchandises d'une longueur <240 cm et < 25 kg, seront calculées sur le poids le plus élevé en kg ou cbm.                            |                         |
| - Les marchandises d'une longueur >240 cm et > 25 kg, auront une surcharge de longueur de 25% calculés sur le tarif convenu d'envoi total. |                         |
- e. **Sur le plan international**, les éléments suivants sont repris dans le calcul du tarif:
- Le poids des marchandises est toujours calculé en kg, cbm ou mpl\*\*.
  - Pour les marchandises dont la hauteur est inférieure à 120 cm et qui sont explicitement mentionnées par le donneur d'ordre comme étant empilables l'une sur l'autre, voir l'article g.
  - Le minimum du barème tarifaire est égal au maximum du barème tarifaire précédent.
  - Poids payable arrondi: <1.000 kg à 10 kg, >1.000 kg à 100 kg.
  - Le tarif des marchandises ADR est calculé comme pour des marchandises non surchargeables librement et non superposables en kg, cbm ou mpl\*\*.
- f. Pour la distribution **en Benelux**, les éléments suivants sont pris en compte dans le calcul des tarifs:
- Le calcul de tous les envois sera effectué comme pour des marchandises non superposables\*\*.
  - Le minimum du barème tarifaire est égal au maximum du barème tarifaire précédent.
  - Poids payable arrondi: <1.000 kg à 10 kg, >1.000 kg à 100 kg.
  - Le tarif des marchandises ADR est calculé comme pour des marchandises non surchargeables librement et non superposables en kg, cbm ou mpl\*\*.

\*\* Le poids payable le plus grand des kg, cbm ou mpl est calculé par envoi.



- h. Pour les envois à partir de 2 palettes, un décompte en mètres de chargement (mpl) s'applique sur la base des emplacements de palette, en fonction de l'empilabilité. Dans ce cadre, à titre d'exemple, 2 europalettes empilables compteront pour 1 emplacement de palette (= 0,4 mpl) et 2 europalettes non empilables, pour 2 emplacements de palettes (= 0,8 mpl).
  - i. Les marchandises peuvent rester 3 jours ouvrables sans frais sur le lieu du transbordement. Pour une période plus longue, des frais seront refacturés au donneur d'ordre.
28. Les prix et tarifs de fret repris dans le devis ne comprennent pas le prix du déchargement, du péage routier et du bateau et ne comprennent pas les droits et prélèvements éventuels existants ou à instaurer (kilomètre), qui sont imposés par des autorités ou des tiers. Si ces frais sont imposés à la société Rotra Forwarding NV / S.A. – en sa qualité de transporteur ou de commissionnaire de transport – la société Rotra Forwarding NV / S.A. réclamera ces frais supplémentaires au donneur d'ordre.
  29. Les tarifs de fret ne comprennent pas le supplément diesel (DOT). Le pourcentage de DOT est établi mensuellement et ne peut jamais être négatif (source: <https://bestat.economie.fgov.be/bestat>).
  30. Les transports à destination/en provenance de pays dont la monnaie n'est pas l'EUR peuvent être soumis à une surcharge CAF (Currency Adjustment Factor).
  31. Rotra facilite (en Belgique et vers/depuis les Pays-Bas et l'Allemagne) l'échange d'europalettes/gitterboxes (ci-après dénommées "emballages") sur demande en fonction de la surface au sol et de l'échange direct, c'est-à-dire que le destinataire doit retourner 1 à 1 le même nombre d'emballages que celui reçu sur la livraison en question. L'emballage à reprendre doit être prêt pour l'échange. Les éventuels frais d'attente supplémentaires seront facturés (voir art. 40). En cas de non échange, le droit de retour de l'emballage en question s'éteint. Rotra facture un supplément de €2,10 par euro-palette (max. 33 pièces) pour l'administration des emballages soumis à l'échange. Rotra utilise un pourcentage d'amortissement de 10 % sur le solde de l'emballage. Les prix pour le retour des gitterboxes ne sont possibles que sur demande.
  32. Toute modification des tarifs/frais imposée par les autorités et/ou pour d'autres raisons sur lesquelles nous n'exerçons aucune influence sera prise en charge par le donneur d'ordre.
  33. Les tarifs de fret et de transport réclamés sont basés sur les données que vous fournissez ayant trait au volume et à la fréquence. Si, après expiration d'une période définie, ces données ne concordaient pas avec les circonstances réelles, nous nous réservons le droit d'adapter les tarifs à la situation réelle.
  34. Les bulletins de livraison peuvent être réclamés au plus tard 60 jours après la date d'envoi, moyennant paiement des frais suivants : pour envois exportés € 15,00 par CMR, envois importés/dans le pays d'origine € 7,50 par CMR/BVA. Après l'expiration de ce délai, la société Rotra Forwarding NV / S.A. ne sera tenue qu'à l'engagement de présenter le bulletin de livraison. Les tarifs indiqués sont également applicables pour l'envoi de bulletins de livraison comme annexe à la facture.
  35. Si un bulletin de livraison ne peut pas être remis, l'obligation de paiement des factures envoyées par la société Rotra Forwarding NV / S.A. ne sera pas suspendue.
  36. Toute réclamation faisant suite à des dommages non visibles doit se faire par écrit dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la date de livraison. Toute réclamation faisant suite à des dommages visibles doit être formulée directement (signature sur le bon de livraison / CMR par les personnes impliquées).
  37. Toute réclamation faisant suite au transport incombera au(x) sous-transporteur(s) auquel/auxquels la société Rotra Forwarding NV / S.A. a éventuellement fait appel. La société Rotra Forwarding NV / S.A. peut vous prêter son assistance pour toute réclamation envers ce(s) sous-transporteur(s).
  38. Toutes les réclamations doivent se faire par écrit et être accompagnées des factures, rapports d'avarie et tout autre document nécessaire à la prise en charge de la réclamation.
  39. Rotra n'est jamais responsable des pertes, dommages ou retards résultant de circonstances hors de notre contrôle, incluant (mais non limité à) les conditions météorologiques, le feu ou les risques de guerre et de grèves.
  40. La société Rotra Forwarding NV / S.A. ne sera à aucun moment tenue responsable de tout dommage indirect.
  41. Les frais d'envoi des factures par courrier physique sont de € 3,50 par facture.
  42. L'expéditeur peut exercer le droit de rétention et le droit de gage sur toutes les marchandises, documents et fonds pour les ordres existants, ainsi que pour les ordres précédentes. Ces droits sont également admissible au cas des envois sous remboursement.

#### **Délais de chargement et de déchargement et échéances (jours ouvrables 08h-17h heure locale):**

43. Les délais de chargement et de déchargement sont calculés comme suit (par adresse de chargement ou de déchargement):
  - a. Jusque 2,5 mètres de chargement: max. 20 minutes  
Jusque 5,0 mètres de chargement: max. 25 minutes  
Jusque 7,5 mètres de chargement: max. 35 minutes  
Jusque 10,0 mètres de chargement: max. 45 minutes  
Jusque 13,6 mètres de chargement: max. 60 minutes
  - b. Après dépassement du délai mentionné ci-dessus, des heures supplémentaires (d'attente) à raison de € 60,00 l'heure vous seront facturées (€ 15,00 par quart d'heure entamé).
  - c. Les échéances (si indiquées) sont indicatives, exprimées en jours ouvrables et sont valables à partir du jour qui suit le retrait de la marchandise jusqu'au jour de présentation de la marchandise au destinataire.
  - d. Les échéances indiquées s'appliquent aux zones appelées Zones A (zonings industriels et/ou zones commerciales) dans les pays mentionnés. Pour les sites qui ne font pas partie de ces zones, d'autres délais peuvent être appliqués. Ces délais sont disponibles sur demande.
  - e. Les échéances indiquées peuvent varier pendant les périodes de vacances.
  - f. Les délais indiqués concernent uniquement les palettes de marchandises non-conditionnées par camion bâché. Concernant les autres types de marchandises ou matériels, d'autres délais peuvent être appliqués.
  - g. Les délais valables pour la distribution routière européenne seront publiés sur notre site web [www.rotra.be](http://www.rotra.be). Ces délais sont à titre indicatif et garantis à 98%.



44. Délai de livraison				
<u>Groupage Benelux</u>		<u>Groupage pays de l'UE</u>		
Supplément livraison avant 08h00	Sur demande (min.€ 70,00)	Supplément livraison avant 08h00	Sur demande (min.€ 80,00)	
Supplément livraison avant 10h00	€ 40,00	Supplément livraison avant 10h00	€ 80,00	
Supplément livraison avant 12h00	€ 20,00	Supplément livraison avant 12h00	€ 50,00	
Supplément livraison JIT (horaire fixe)	€ 95,00	Supplément livraison JIT (horaire fixe)	€ 95,00	

LTL/FTI Benelux et pays de l'UE  
Sur demande

Livrer un jour précis plus longtemps que la durée normale indicative (fixed delivery): € 25,00

Livraison / enlèvement dans une fenêtre de temps (en semaine de 08:00 à 17:00 heures)

- Fenêtre horaire de 1 heure en Belgique: € 70,00
- Fenêtre horaire de 2 heures en Belgique: € 40,00

Enlèvement les jours ouvrables 08h00-12h00: Sur demande

**Les marchandises sous douane:**

45. Les frais de dédouanement s'élèvent à € 50,00 par document (y compris 2 postes statistiques). Postes supplémentaires € 8,50 par poste.
46. Les frais de déclaration s'élèvent à € 50,00 par document (y compris 2 postes statistiques). Postes supplémentaires € 8,50 par poste.
47. Les frais de dépôt concernant les paiements non-comptants sur le dédouanement s'élèvent à 3% du montant des taxes, droits à l'importation, et TVA avancés.
48. Les frais liés à l'établissement d'un document ATR s'élèvent à € 36,50 par document en plus de frais mentionnés au point 45/46.
49. Le coût pour un EUR1 est de € 50,00 par document (y compris un poste statistique). Postes supplémentaires € 8,50 par poste.
50. Les frais liés à l'établissement d'un document de transit s'élèvent à € 50,00 par document (y compris 2 postes statistiques). Postes supplémentaires € 8,50 par poste. Si un ordre de transport est exécuté par un tiers pour le compte du client, les frais d'établissement d'un document de transit s'élèvent à € 61,00. Postes supplémentaires : € 11,00 par poste.
51. Les frais de dédouanement concernant les pays en dehors de l'UE sont disponibles sur demande uniquement. Ceci ne s'applique qu'à la Maison Franco, les livraisons non-dédouanées (DDP).
52. Les frais pour d'autres services douaniers peuvent être fournis sur demande.

**Autres dispositions:**

53. Une assurance « tous risques » des marchandises n'est possible que sur demande écrite. La prime d'assurance est facturée séparément.
54. Les livraisons contre remboursement sont possibles sur demande écrite uniquement. Dans ce cas, nous facturons 2% de la valeur marchande, en respectant un minimum de € 25,00 par expédition. Les expéditions contre remboursement sont possibles à l'intérieur du pays seulement (€ 1.000,00 au maximum).
55. Dans le cas du transport de marchandises accompagnées de documents douaniers, la société Rotra Forwarding NV / S.A. ne pourra pas être tenue responsable de l'apurement des documents.
56. Le donneur d'ordre est responsable de l'enregistrement des substances chimiques sur base du REACH, V° 1907/2006/CE et des règlements européens suivants. la société Rotra Forwarding NV / S.A. n'est pas responsable non plus de tout dommage occasionné par la non-exécution par vous-même des obligations régies par cette législation et d'autres législations applicables.
57. En cas de litige, la compétence sera attribuée aux tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles, nonobstant le droit de l'expéditeur de saisir lui-même un autre juge du litige.
58. Tous les rapports de droit auxquels s'appliquent les présentes conditions seront exclusivement régis par le droit belge.
59. Contrôle douanier en Grande-Bretagne (si sélectionné par la douane) : € 27,50 par scan. Ces coûts n'incluent pas les heures d'attente supplémentaires.
60. Notre déclaration de confidentialité se trouve sur notre site Web (<https://rotra.eu/fr/footer/privacy>)



## Résumé des suppléments et des coûts

Supplément	Coûts	Information/condition supplémentaire voir article
Erreur de fret	70 à 100 % du montant de l'envoi	5
Modification ultérieure des conditions de livraison (incoterms)	€ 25,00 par envoi	6
Enregistrement des envois chez le destinataire (téléphone/courriel)	€ 9,75 par envoi	11
Notification des transports au destinataire (système externe)	€ 15,00 par envoi	12
Les envois qui n'ont pas été notifiés par voie électronique	4,95 € par envoi	13
frais ADR	Destination/origine en fonction de	18
Enlèvement / livraison LTL/FTL avec vanne	(min.) € 75,00 par envoi	19
Rendre l'expédition neutre	€ 27,50 par envoi	24
(Ré)étiquetage des envois	€ 15,00 par envoi	25
Supplément de longueur	25% sur le taux d'expédition complet	27d
Administration des emballages sujets à l'échange	2,10 € par palette (hors amortissement)	31
Bons de livraison (POD)	7,50 € - 15,00 € par POD	34
Factures imprimées (par courrier)	3,50 € par facture	41
Heures d'attente	€ 60,00 par heure	43b
Livraison à un jour précis, plus long que le délai habituel (fixed delivery)	€ 25,00 par envoi	44
<b>Livraisons horaires LTL/FTL</b>	Sur demande	44
<b>Enlèvement/livraison dans un délai donné</b> (les jours ouvrables 08:00-17:00 heure locale)		
Fenêtre de 1 heure au sein de BE	€ 70,00 par envoi	44
Fenêtre de 2 heures au sein de BE	€ 40,00 par envoi	44
Enlèvement à BE entre 08:00-12:00 heures	Sur demande	44
Enlèvement / livraison les jours non ouvrables et/ou en dehors des heures de bureau	Sur demande	
Frais de douane		45 à 50, 59